



PNEUMATIQUES MICHELIN

REGLEMENT TECHNIQUE

Art 7 – PNEUMATIQUES

208 RC

Le TTE a pris la décision de rendre l'approvisionnement des pneus de 208 Cup libre de choix du fournisseur
pour les concurrents engagés en COURSE RELAIS et/ou en COURSE SPRINT.

L'obligation de monter les Pneumatiques MICHELIN : Réf. Pilot Sport 3 - 205/45-R16 87W demeure
mais ceux-ci ne seront pas commercialisés par le TTE ou un prestataire exclusif.

La réglementation du marquage pour les 208 Sprint est précisée dans le Règlement Sportif – Challenge 208 SPRINT (Art. 4-2/2-2 Limitation).

206 S16

L'obligation de monter les Pneumatiques MICHELIN : Réf. Pilot Sport 3 - 195/50-R15 82V demeure.

Quelques pneumatiques à la structure du TTE seront disponibles.

IVALTO proposera le montage de vos pneus, si nécessaire, au prix de 15 € TTC unitaire et ce uniquement sur les circuits où ils seront présents.